

Thésaurus Harmonisés des Professions Une PCS-ESE 2003 enrichie par le Cisme livrée aux éditeurs de logiciels

Lors du choix des Thésaurus Harmonisés, trois Thésaurus existants, la CIP (Classification Internationale Type des Professions) du BIT¹ de 2008, le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) créé en 1989 par l'ANPE² et la PCS-ESE 2003 (Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise) de l'INSEE³, pouvaient être retenus pour le codage des professions.

Après concertation, le choix s'est porté sur la PCS-ESE 2003 puisque cette nomenclature sert aux entreprises du secteur privé à codifier la profession de leurs salariés dans les formulaires administratifs ou d'enquêtes statistiques. L'arrêté, paru au Journal Officiel du 20 février 2003, sous le numéro NOR : ECOS0360002S, précise que le codage dans les sources administratives relatives aux emplois salariés d'entreprises doit s'appuyer sur la PCS-ESE 2003.

En outre, elle est utilisée par l'employeur, qui identifie chaque salarié par un code existant dans la PCS-ESE 2003 pour remplir la Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS), ainsi que pour la Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) dans le cas des établissements privés et semi-publics de vingt salariés et plus, soumis à la loi du 10 juillet 1987, qui impose une obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

De fait, la PCS-ESE 2003 est la nomenclature la plus précise pour les qualifications et les statuts. En effet, elle donne des informations sur la taille de l'entreprise et la qualification des salariés, en plus des informations sur les métiers.

Ainsi, depuis 2010, les éditeurs de logiciel sont invités à implémenter cette PCS-ESE 2003 dans leurs solutions logicielles.

Un enrichissement du Thésaurus des Professions

Dans le cadre de la veille, les retours des utilisateurs concernant ce Thésaurus font apparaître une demande insistante pour pouvoir disposer des intitulés des professions les plus typiques et assimilées figurant dans la brochure papier de la PCS-ESE 2003.

En effet, cette brochure de 235 pages propose, pour chaque libellé, une liste de libellés ou appellations d'activités, de métiers ou d'emplois illustrant les professions les plus typiques, les professions assimilées.



En conséquence et afin que l'ensemble des éditeurs puisse bénéficier de la même codification alphanumérique, un fichier, en cohérence avec la demande des utilisateurs sur ce point, a été constitué.

Ainsi, la PCS-ESE 2003 passe de 447 (3 niveaux) à 6721 libellés (4 niveaux). Le niveau 4, ajouté au Thésaurus, liste, pour chaque poste, les professions les plus typiques et les professions assimilées. Il permettra à chaque utilisateur dans les SSTI de nommer précisément le métier tel que déclaré par l'employeur. Ce Thésaurus des Professions enrichi d'un quatrième niveau a été adressé, en même temps que les autres Thésaurus Harmonisés, aux éditeurs de logiciels, le 21 novembre dernier.

Pour disposer de cette version du Thésaurus des Professions intégrant les professions les plus typiques et les professions assimilées, les Services peuvent se rapprocher de leur éditeur de logiciel, qui dispose du fichier. ■

- 1 - Bureau International du Travail.
- 2 - Agence Nationale pour l'Emploi.
- 3 - Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Thésaurus Harmonisés Circuit de veille des Thésaurus Harmonisés

Les Thésaurus Harmonisés, dont la veille est assurée par le Cisme, sont mis à jour annuellement par les Groupes Thésaurus du Cisme, en fonction des remarques qui remontent des Services qui les utilisent.

Pour rappel, les groupes Thésaurus du Cisme sont composés de professionnels de terrain exerçant en SSTI. Leurs membres sont représentatifs des différents logiciels utilisés dans les Services et des différentes professions (Directeurs, médecins du travail, IPRP, responsables informatique, ...) et régions. Ils ont, en outre, été enrichis, à l'initiative de la Commission Systèmes d'Informa-

tion (CSI), en 2014. En effet, trois nouveaux membres ont intégré le groupe Thésaurus et cinq le groupe Thésaurus AMT (cf. IM n° 26 p. 11).

Les personnels des Services, quant à eux, sont au cœur de la veille via les clubs utilisateurs attachés à chaque logiciel métier ou par contact direct. Les utilisateurs des Thésaurus Harmonisés font remonter leurs remarques détaillées, ainsi que leurs propositions auprès de leur club utilisateur, des membres des groupes Thésaurus ou du médecin-conseil du Cisme, qui se font le relais de leurs observations auprès des membres des groupes Thésaurus. L'ensemble

des propositions est ensuite étudié en réunion. Si elles sont validées par le groupe en charge de la veille, elles sont incorporées dans les mises à jour.

Les utilisateurs sont invités à faire remonter leurs remarques qui seront prises en compte dans le cadre des travaux de veille pour élaborer la prochaine version des Thésaurus Harmonisés, livrée en novembre/décembre 2015. ■

